

Objet : assemblée générale mixte  
**Mardi 24 juin 2008 (17h00)**

Paris, le jeudi 29 mai 2008

Madame, Monsieur,

**Actionnaire de notre Société, vous êtes cordialement invité(e) à participer à notre prochaine Assemblée générale mixte, qui se tiendra Mardi 24 juin 2008 à 17h00**, salle « le Club », au 153, rue de Courcelles, 75017 Paris (*métro Pereire, ligne 3 ; RER Pereire-Maréchal Juin, ligne C*).

Vous pourrez y assister à une présentation des activités de Business & Decision, des comptes annuels de l'exercice 2007 et y prendre connaissance des perspectives et des ambitions de notre Société pour l'exercice en cours.

**C'est l'occasion pour vous, actionnaires, de prendre part à la vie de la Société** et de décider par votre vote de son avenir. La réunion sera suivie d'un cocktail.

**Pour participer à l'Assemblée ou voter par correspondance, nous vous invitons à demander à votre banque ou intermédiaire financier un certificat d'immobilisation**, en lui remettant la demande ci-jointe dûment complétée.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

#### **Service actionnaires**

Pauline Cieutat

Responsable communication / Relations Investisseurs

Tél. : 01 56 21 21 20

Mail : [pauline.cieutat@businessdecision.com](mailto:pauline.cieutat@businessdecision.com)

#### P.J. :

- l'Assemblée générale des actionnaires : guide pratique et modalités
- Résumé sommaire de l'activité 2007
- Tableau des cinq derniers exercices
- **Résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte**
- demande d'immobilisation à remettre à votre intermédiaire financier
- demande d'envoi de documents et de renseignements

## **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES : GUIDE PRATIQUE & MODALITÉS**

**L'Assemblée se compose de tous les actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, donner pouvoir au président ou voter par correspondance.**

Pour participer à cette assemblée

**Les propriétaires d'actions nominatives** devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société cinq jours au moins avant la date de la réunion.

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès du CM-CIC Titres (4, rue des Chauffours, 95014 Cergy-Pontoise cedex), d'un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier dépositaire de leurs titres, attestant leur indisponibilité cinq jours au moins avant la date de la réunion jusqu'à la date de l'assemblée.

Pour assister à l'assemblée

**Une carte d'admission nominative** sera délivrée à tout actionnaire nominatif ou porteur souhaitant assister à l'assemblée.

Pour donner pouvoir au président, voter par correspondance ou se faire représenter

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront demander le formulaire et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres.

**Les propriétaires d'actions nominatives** devront retourner directement à CM-CIC le formulaire de vote par correspondance/procuration qui leur aura été adressé directement, accompagné de ses annexes.

**Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CM-CIC, trois jours avant la date de l'assemblée, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'un certificat d'immobilisation.**

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 136 du Décret du 23 mars 1967, tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions pendant la période d'inscription nominative ou d'indisponibilité pour les titres au porteur en notifiant au teneur de compte habilité par l'AMF la révocation de son inscription ou de l'indisponibilité au plus tard la veille de l'assemblée avant 15 heures et fournir audit teneur de compte les éléments nécessaires pour annuler son vote ou modifier le nombre d'actions ou de voix correspondant à son vote.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

**L'avis préalable de convocation**, prescrit par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, a été publié dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » (« Balo » n°61) du 21 mai 2007.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents devant être communiqués à l'assemblée générale, sera tenu, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la société

**Le Conseil d'Administration**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (24 JUIN 2008) RÉSUMÉ SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ (EXERCICE 2007)

### Données consolidées

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, Business & Decision a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de **202 millions d'euros**, en **croissance de 43 %** à taux de change constant par rapport à l'année précédente, dont plus de **24%** réalisé de façon organique. Le résultat opérationnel courant s'établit en hausse de 25% par rapport à 2007, à 16,5 millions d'euros. La baisse de la marge opérationnelle courante du Groupe d'un point s'explique par un **impact dilutif à court terme de l'acquisition d'Inforte et des investissements majeurs en 2007**.

L'intégration des activités outre-atlantique d'Inforte à celles du Groupe a été plus lente que ce qui avait été initialement prévu. En parallèle de la relance commerciale, un processus fort et volontaire de réduction des charges a été mené sur le quatrième trimestre 2007. Business & Decision a également réalisé des investissements mondiaux en terme de R&D, de datacenter et d'ouverture de sites qui ont généré un surcroît de charges d'exploitation.

**Patrick Bensabat, PDG de Business & Decision** commente : « *Business & Decision a réalisé en 2007 un nouvel exercice marqué par une croissance soutenue, qui lui permet de continuer à surperformer le marché des services informatiques. Cette année a également représenté un tournant à l'international pour le Groupe, avec pratiquement la moitié de notre chiffre d'affaires réalisé à l'international. Notre résultat opérationnel courant, en croissance mais en deçà de nos espérances, dénote toutefois l'intégration moins rapide que prévue d'Inforte ainsi que des investissements qui vont nous permettre de mieux répondre aux exigences liées à la nouvelle dimension du Groupe. La reprise en main de ses activités, grâce à la délégation outre-atlantique de notre Directeur Général, est d'ores et déjà sensible dans les carnets de commande. Ainsi, nous abordons sereinement 2008, confiants dans la pertinence de notre positionnement sur nos marchés, le talent de nos équipes et l'expertise de nos offres.* »

### Faits marquants 2007

- Un **accroissement significatif du périmètre du Groupe** (chiffre d'affaires total en hausse de **43%**) ;
- Une **croissance organique significative (+24%)**, performance toujours supérieure à celle du marché ;
- Une **internationalisation significative du Groupe** avec **48%** des revenus réalisés en dehors de la France
- Un renforcement de la présence du Groupe en Grande-Bretagne, en Inde et aux Etats-Unis, ainsi qu'une pénétration du marché allemand grâce à la finalisation de l'acquisition d'**Inforte** en juillet 2007 ;
- L'extension de la couverture géographique vers les marchés à fort potentiel de l'Europe de l'Est, avec l'acquisition en juillet de la société Russe **DSS**, leader en Business Intelligence et en Gestion de la Relation Client ;
- La consolidation de la position du Groupe sur la Suisse, avec le renforcement de la participation de Business & Decision à hauteur de **90%** dans la société de conseil et d'ingénierie **Integrated Solutions**, basée à Genève.

### Activité par marché

Business & Decision continue de s'appuyer sur ses trois métiers historiques (BI, CRM, e-Business).

C'est la **Business Intelligence**, activité historique du Groupe, qui génère la plus forte croissance avec **52%** de progression de son chiffre d'affaires, qui représente désormais **62% des revenus totaux sur 2007**.

L'activité **CRM** enregistre quant à elle une croissance significative de **31%** et génère **23% du chiffre d'affaires sur 2007**.

Enfin, l'activité **e-Business** de Business & Decision représente **15% du chiffre d'affaires sur 2007** et affiche une croissance de **31%** par rapport à l'exercice précédent, intégralement organique.

A fin 2007, le Groupe Business & Decision comptait plus de **2 500 collaborateurs** à travers 4 continents, l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et l'Asie, soit une implantation géographique dans 19 pays. Ce chiffre représente une progression de plus de 46% des effectifs, dont 31% hors acquisitions. Ceci témoigne de la capacité à recruter du Groupe.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (24 JUIN 2008)**  
**COMPTES SOCIAUX**

Résultat et informations diverses sur la société au cours des cinq derniers exercices  
(articles 133, 135 et 138 du décret sur les sociétés commerciales)

<i>NATURE DES INDICATIONS</i>	<i>EXERCICES CONCERNES</i>	2003-2004	31/12/2004 6 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2007 12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>						
Capital social		563 105	563 105	563 105	610 663	610 663
Nombre des actions ordinaires existantes		8 044 356	8 044 356	8 044 356	8 723 761	8 723 761
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes						
Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations		250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Par exercice de droits de souscription		250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes		39 544 430	22 966 562	16 930 483	18 021 511	7 548 706
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		384 704	1 228 568	1 620 388	9 335 798	1 119 449
Impôts sur le bénéfice			-488 233	-991 930	-563 512	-753 149
Participation des salariés due au titre de l'exercice				270 896		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		-535 978	675 600	1 976 614	1 829 042	-423 823
Résultat distribué						
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>						
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions		0,05	0,09	0,04	0,32	0,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		-0,07	0,08	0,25	0,21	-0,05
Dividende attribué à chaque action						
<b>PERSONNEL</b>						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		413	467	453	48	
Montant de la masse salariale de l'exercice		17 853 623	9 719 453	17 657 920	2 574 060	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité social, oeuvres sociales, etc.)		8 216 838	4 518 309	8 367 095	2 247 195	779 308

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (24 JUIN 2008)**  
**TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE**

LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ SONT CONVOQUÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE LE MARDI 24 JUIN 2008, À 17 :00, SALLE « LE CLUB », AU 153, RUE DE COURCELLES, 75017 PARIS, À L'EFFET DE STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

**ORDRE DU JOUR :**

**I. RÉOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES**

- ↪ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes ;
- ↪ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux administrateurs ;
- ↪ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- ↪ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ↪ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes du rapport ;
- ↪ Autorisation de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres de la Société ;

**II. RÉOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES**

- ↪ Délégation de pouvoir au Conseil d'administration en vue de l'émission d'options de souscription d'actions ;
- ↪ Autorisations à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital social (article L. 225-129, VI du Code de commerce) ;
- ↪ Pouvoirs pour effectuer les formalités.

**I. RÉOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES**

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

**APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que ces comptes ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et rapports et qui font apparaître une perte nette de 426.823 € (quatre cent vingt-six mille huit cent vingt-trois euros).

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

L'Assemblée donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

**Deuxième résolution**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007**

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se répartissent de la manière suivante :

▪ Résultat de l'exercice :	- 426.823 €
▪ Report à nouveau des exercices précédents :	3.371.964 €
Soit un total distribuable de :	2.945.141 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

▪ Dividende global :	0
▪ Report à nouveau :	- 426.823 €
▪ Réserve légale :	0
▪ Autres réserves :	0

Le compte Report à nouveau présentera, après affectation, un solde de 2.945.141 €.

### Troisième résolution

#### **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que ces comptes ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 6.535 K€.

### Quatrième résolution

#### **APPROBATION DES CONVENTIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DES articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

### Cinquième résolution

#### **PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue :

- (i) de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- (ii) de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-I et suivants du Code de commerce ;
- (iii) de l'attribution des titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ;
- (iv) de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- (v) de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- (vi) d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
- (vii) de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 35 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social, ce seuil de 10% devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Dans ces conditions, le montant total maximum pouvant être consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 30.533.163 € (trente millions cinq cent trente-trois mille cent soixante trois euros).

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat.

La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêts conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 24 décembre 2009.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'Offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## **II. RESOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES**

### **Sixième résolution**

## **Autorisation de procéder à l'attribution d'options de souscriptions d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Business & Decision et des sociétés liées et délégation de pouvoir au Conseil d'administration**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir à titre gratuit, au bénéfice des salariés de la Société et des salariés des sociétés et/ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux relevant du régime fiscal des salariés, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la Société.

Le nombre total d'actions résultant de l'exercice des options de souscription qui seront consentis par le Conseil d'administration en application de la présente autorisation, sera limité à un plafond égal à 2% (deux pourcent) des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée.

Les options de souscription d'actions seront incessibles.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra être supérieure à 7 (sept) ans à compter du jour où elles sont consenties.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration afin de fixer également les autres conditions d'exercice des options.

Le prix de souscription des actions résultant de l'exercice de l'option sera au moins égal à 80% de la moyenne des cours cotés au vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

En conséquence, l'exercice des options de souscription par leur titulaires ne pourra en aucun cas conduire à une augmentation nominale de capital supérieure à 12.214 € hors prime d'émission, sous réserve des ajustements prévus par le décret du 23 mars 1967.

L'augmentation de capital social résultant de l'émission des options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée desdites options, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la Société, de la somme correspondante.

La présente décision comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice desdites options.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de l'autorisation à lui donnée par la présente assemblée générale, ainsi que d'un rapport complémentaire des Commissaires aux comptes.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour prendre toute mesure, effectuer toute formalité nécessaire à l'application de la présente résolution.

### **Septième résolution**

#### **Autorisations à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour, à augmenter le capital social, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum de 150 000 €, soit par apport en numéraire à libérer en espèces



ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par combinaison de ces divers procédés.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital prévue.

Le Conseil d'administration pourra répartir librement, en totalité ou partiellement, les actions non souscrites. Ces actions ne pourront pas être offertes au public.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux stipulations qui précèdent, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, et en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

### **Huitième Résolution**

#### **AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

Au regard de la résolution précédente et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129, VI, 1<sup>er</sup> alinéa, dans le cas où le Conseil ferait usage de la présente autorisation, il sera procédé à une augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L. 443-5 du Code du travail, à hauteur d'un montant maximum de 15.000 €.

### **Neuvième Résolution**

#### **POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

**DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DE CERTIFICAT D'IMMOBILISATION  
À REMETTRE À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER**

Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
  
N° de compte : \_\_\_\_\_  
Banque : \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

**Je demande à participer à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société Business & Decision** (code Isin : FR 00000 7895 8), qui se tiendra mardi 24 juin 2008, à 17h00.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir :

- **immobiliser mes \_\_\_\_\_\* actions** Business & Decision **jusqu'au 25 juin 2008**, lendemain du jour de l'assemblée générale des actionnaires ;
- établir un **certificat d'immobilisation** à mon nom ;
- **faxer ce certificat** au CM-CIC Titres / Service assemblées (fax : 01 45 96 66 86), afin de me permettre d'obtenir une carte d'admission ;
- me le faire parvenir dès que possible à mon adresse afin de voter par correspondance.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleures salutations.

*(signature)*

\* à compléter du nombre d'actions à immobiliser

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS**  
(Décret du 23 mars 1967 – Art. 133 – 135 – 138)

Conformément à l'article 138 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, tout actionnaire porteur de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles 133 et 135.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Les textes en vigueur sur les sociétés commerciales offrent aux actionnaires titulaires de titres nominatifs ou justifiant de leur qualité de propriétaires de titres au porteur la possibilité d'obtenir de la Société, avant la tenue des assemblées, en plus des renseignements inclus dans la présente circulaire et qui doivent accompagner obligatoirement toute formule de procuration, diverses informations complémentaires, à savoir :

- rapports présentés par le Directoire ou Conseil d'Administration ;
- rapports des Commissaires aux Comptes ;
- bilan, compte de résultat, annexes (explications sur les comptes annuels, renseignements concernant les filiales et participations, inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille, etc.), comptes consolidés, rapport sur la gestion du Groupe ;
- bilan social.

Les actionnaires qui souhaiteraient recevoir ces informations voudront bien remplir et faire parvenir à la Société, la formule ci-dessous.

**Le Conseil d'administration**

✕ \_\_\_\_\_



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS**

A retourner à l'attention de :

**Business & Decision**

A l'attention de : Pauline Cieutat

Responsable communication / Relations Investisseurs

153, rue de Courcelles

75817 Paris cedex 17

M., Mme ou Mlle : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Titulaire de :

\_\_\_\_\_ titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

\_\_\_\_\_ titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ titres au porteur inscrits en compte à \_\_\_\_\_

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2007